



# Communiqué de presse



Emetteur \_\_\_\_\_ Direction de la Communication et de l'Information

Date \_\_\_\_\_ 18 novembre 2020

Objet : \_\_\_\_\_ **Soutien aux commerçants**



## **Vitrine numérique : le Département et la CCI du Loiret accompagnent les commerçants locaux**

**Dans le contexte de reconfinement, le Département du Loiret et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret s'unissent afin d'encourager les commerçants loirétains à la création d'une vitrine numérique leur permettant de poursuivre leur activité.**

En soutien aux commerçants durement touchés par la crise actuelle, le Département renforce le dispositif « SOS Numérique » de la CCI, par la mise à disposition, dès mercredi 18 novembre, de deux médiateurs du numérique à temps plein. La présence de ces formateurs s'inscrit dans le cadre de la nouvelle politique départementale d'inclusion numérique.

Les formateurs ont pour mission d'accompagner les commerçants de manière opérationnelle et pratique afin d'augmenter leur visibilité sur internet, et ainsi pouvoir proposer et vendre leurs services et produits.

### **Qui est concerné ?**

Il s'agit des commerçants/artisans ayant leur siège social et leur activité commerciale dans le Loiret, et qui sont actuellement fermés administrativement en raison de la situation sanitaire (librairie, jouets, habillement, chaussure, bijouterie, restauration). Cela représente 1 380 commerçants et artisans sur le territoire. Les commerces fermés administrativement et situés en zone rurales seront contactés en priorité.

### **Comment ça marche ?**

La CCI et le Département contactent tous les commerçants afin d'établir un diagnostic de leur situation. Si nécessaire, les formateurs du Département les recontactent afin de les accompagner dans la mise en œuvre de leur vitrine numérique. Cela consiste en la création d'une page Facebook et un compte Google Business. À l'issue de l'échange téléphonique, le commerçant / artisan aura créé ses comptes et sa page Facebook, et saura faire vivre sa vitrine numérique.

### **À propos du dispositif « SOS Numérique » de la CCI**

En substitution à la phase de sensibilisation de France Relance Commerce et en réaction immédiate au second confinement, le réseau des CCI déploie depuis le 9 novembre le dispositif « SOS Numérique » qui consiste à accélérer la numérisation des commerçants par une campagne d'appels sortants sur le mois de novembre. Cette opération vise à contacter les commerces qui subissent une fermeture administrative ; l'échange téléphonique direct permet d'identifier si le commerçant possède ou non une solution numérique pour lui garantir une visibilité auprès du consommateur et lui donner la possibilité et l'opportunité d'une vente à distance.

## À propos de la politique d'inclusion numérique du Département

Lors de la session des 12 et 13 octobre 2020, l'Assemblée départementale a voté la mise en place d'une nouvelle politique visant à soutenir les Loirétains et à les rendre plus autonomes dans leurs usages numériques. Formation, financement de projets, aide en matériel, etc., le Département s'engage en faveur de l'inclusion numérique à travers des actions concrètes, basées sur la solidarité territoriale. Une politique d'autant plus d'actualité aujourd'hui avec le développement du télétravail, les cours à distance et la fermeture des commerces.

